

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser à :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



UN COMITÉ TECHNIQUE DE LA PRODUCTION ANIMALE vient d'être créé, par arrêté paru à l'Officiel du 10 Mai. Il sera chargé de préparer, en ce qui concerne les animaux et produits animaux, la tâche de la Commission chargée de la répartition du crédit de vingt millions, voté pour l'organisation des débouchés agricoles.

RACE MAINE-ANJOU Rappelons que le concours spécial annuel des reproducteurs de la race bovine Maine-Anjou, avec concours laitier et exposition d'horticulture et produits agricoles et industriels, se tiendra au Mans, sur le magnifique Quinconce des Jacobins, du Vendredi 20 au Dimanche 22 Mai.

EN GIRONDE, dans le but de mieux protéger les cépages blancs, on envisage la création d'une Fédération qui, groupant les syndicats de producteurs de vins blancs de la France entière, donnerait à ce groupement une autorité suffisante pour intervenir efficacement auprès des Pouvoirs publics.

AU MAROC D'importants essais de culture du bananier ont été entrepris dans les régions de Casablanca, Azemmour, Agadir et Maragan. A la suite de ces essais, dont la plupart sont concluants, on compte un certain accroissement de plantations. Cette culture industrielle des bananiers au Maroc, permettra l'exportation des régimes marocains en Europe.

UN PLAT DE HANNETONS Cuits dans l'eau bouillante, débarrassés de leurs « abats », rissolés dans du beurre, passés au tamis, additionnés de farine, les hannetons donnent un plat qui rappelle assez la soupe aux écrevisses... du moins, c'est un journal allemand qui nous l'apprend. Avis aux amateurs.

LE GAZ A LA CAMPAGNE En Allemagne, le transport du gaz à longue distance prend un grand développement, comme aux Etats-Unis, où l'on a construit en 1930 plus de 35.000 kilomètres de pipelines. Les chemins de fer allemands cherchent à réaliser ce transport du gaz à longue distance, pour les usages domestiques dans les campagnes. Ne pourrait-on pas tenter pareille entreprise en France ?

Une bonne Propagande vinicole

La Feuille Vinicole, organe du Comité départemental de Propagande du Vin de Bordeaux, fondation du Conseil Général de la Gironde, publiera prochainement un numéro spécial consacré aux vins de Bordeaux et à l'Hôtellerie.

Ce numéro sera envoyé à 5.800 hôteliers français, dont les noms figurent dans le Guide Michelin (édition 1932) et à 200 hôteliers belges.

Les principaux articles de ce numéro visent : la collaboration que désire avoir le Comité départemental du Vin de Bordeaux avec les hôteliers et restaurateurs ; la carte des vins ; un modèle de carte ; la cave de l'hôtel ; la manière de se constituer une bonne cave et autres indications extrêmement intéressantes concernant la façon de présenter et de servir les vins de Bordeaux pour mieux en faire apprécier la qualité.

CE JOURNAL EST LE MEUX INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPANDEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

Au Pays Nantais Cochylis et Eudémis en 1932

Au crépuscule des premières journées de chaleur vont apparaître dans quelques jours les papillons de cochylys et d'eudémis.

Leur vie sera extrêmement brève, quelques jours. Le temps de se marier et d'assurer la génération de leur espèce.

Sur les formes des grappes en apparence, une mère pondra une cinquantaine d'imperceptibles œufs, semblables à de fines gouttes de rosée. De ces œufs, dix jours après environ, naîtront les chenilles ; elles grossiront rapidement au détriment des jeunes raisins en fleur, provoquant une coulure intense et irréparable.

Tel sera le cycle de la première génération. Après viendront les papillons de deuxième génération, puis de nouveaux œufs, enfin les terribles vers pourrisseurs de la vendange. En quelques jours ils enlèvent le fruit prêt à être cueilli, celui du travail d'une année entière.

On nous demande par lettre la technique des traitements ; la mise au point que nous sommes arrivés à réaliser après les patientes recherches du Comité de Vertou. Nous ne pouvons répondre à tous, et sommes obligés, au risque de nous redire, d'écrire ces lignes complémentaires à notre article « Les insectes amphiphages ».

Nous répétons. Nous n'avons rien inventé, loin de nous cette prétention. Nous n'avons que mis au point l'usage des insecticides, adaptant leur emploi à nos cépages, à notre climat, aux vieilles habitudes des vigneronnants.

MM. Moreau et Vinet ont depuis longtemps affirmé contre la cochylys et l'eudémis, l'efficacité des sels d'arsenic.

Deux traitements, disaient-ils, avec des jets fins, en visant les grappes, au moment du grand vol des papillons et dix jours après.

Nous avons essayé, et en pratiquant de cette façon nous n'avons pas eu les résultats décisifs que nous étions en droit d'attendre. Pourquoi ?

D'abord, sous notre climat marin essentiellement variable, il est difficile de saisir le moment précis du grand vol des papillons. La sortie des chrysalides est souvent très échelonnée, très irrégulière. En 1930, nous avons vu voler les papillons pendant plus de cinq semaines.

Au cours de mai-juin, lorsque le vent se tient dans le secteur Sud, que la température diurne est élevée, les nuits tièdes, les éclosions sont nombreuses, la ponte abondante ; lorsque le vent se tient dans le secteur Nord, que soir et matin la température est froide, les éclosions se ralentissent, cessent parfois, la ponte est nulle.

Nous avons même pu constater que des papillons ayant déjà volé plusieurs jours, n'hésitaient pas à retourner se cacher sous les écorces si la température ne leur était pas agréable.

Et voilà expliquée la durée désespérante de la période des pontes. Dans de telles conditions, quand et comment traiter ?

Une seconde cause de nos insuccès avec le système des deux pulvérisations réglementaires, est, à notre avis, que les ouvriers les font mal. Habités à porter la botte pour sulfater, ils ont adopté un pas rituel ; cette allure est trop vive pour faire des pulvérisations insecticides suffisantes. Il est difficile de leur faire modifier leur manière de faire. Chasser le naturel il revient au galop.

Nous sommes arrivés à adopter la méthode très simplifiée des insecticides mêlés aux bouillies cupriques et utilisés aux trois ou quatre premiers sulfatages. En somme, ceux-ci

sont placés suivant la pousse de la végétation. Soyez certains que leur, montée de sève, poussée de mildew, évolution des insectes, tout marche ensemble. C'est l'ordre de la nature.

On peut, pour la troisième et la quatrième pulvérisation, se servir très avantageusement des machines à traction, la buée pénètre suffisamment.

Ce procédé ne dépense pas beaucoup plus de drogues que celui des deux pulvérisations massives ; on passe plus souvent, mais on va plus vite.

Quels arsénates employer ? Pour le moment, les arsénates de plomb.

Nous avons poursuivi nos essais au moyen d'un arsénate colloïdal, d'origine allemande, puis, au moyen du vulgaire arsénate de plomb du commerce. Doses réglementaires.

Les deux ont été efficaces. Ils sont malheureusement coûteux. Avec le produit allemand si actif, pour le poison seulement il fallait compter 27 fr., avec l'arsénate de plomb 20 fr. Qu'on s'en serve tout de même. Ce sont des armes éprouvées. N'est-il pas préférable, comme en 1931, de dépenser 200 francs par hectare et de récolter 14 barriques, que de les épargner et n'en avoir que trois, tous les autres fruits restant les mêmes.

Ceci étant établi, il nous faut faire mieux. Ayant contrôlé l'efficacité des insecticides arséniques, ayant fixé la technique pratique de leur emploi chez nous, nous allons chercher dans la série de ces dangereux composés celui qui nous apportera le résultat cherché, au prix le plus économique.

Et cette année, nos expérimentations porteront sur les arsénates de chaux, les acéto-arsénates et les arsénites de cuivre. Leur teneur en poison est élevée, leur prix relativement faible.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Au Voleur

Notre confrère « L'Agriculteur du Centre » a publié, sous ce titre, la mise en garde suivante :

Nous avons, à maintes reprises, jeté ce cri pour mettre nos lecteurs en garde contre les inconnus qui les visitent chaque jour et qui offrent des engrais, des plants, des semences, des vêtements, des médicaments, et toutes sortes d'autres marchandises de prix fort élevés et de qualités fort médiocres.

Ayant été maintes fois « échaudés » nos lecteurs sont devenus méfiants, mais pas encore assez.

Nous avons la satisfaction de voir que la justice de notre pays commence aussi à s'intéresser à ces exploités de la crédulité paysanne.

Nous savons que deux vendeurs de semences de pois, bien connus de nos lecteurs, auront prochainement les honneurs de la correctionnelle, dans l'une de nos sous-préfectures.

Nous apprenons, d'autre part, que le Parquet de Bressuire vient de faire arrêter trois courtiers qui offraient des plants de pommes de terre sélectionnées à raison de 150 francs les 100 kilos et donnaient, comme prime, 100 kilos d'un engrais spécial à rendement merveilleux : le Calphos. Cet engrais, prétendaient les courtiers, valait 80 fr. les 100 kilos. De plus, la maison B... promettait des primes culturelles qui devaient être distribuées au moment de la floraison des tubercules vendus.

En réalité, les courtiers ne livraient que des pommes de terre de qualité inférieure, valant environ

Un Brin de Causette...

Nos jeunes conscriptes venant de sortir tout joyeux de la Conseil de révision, où c'est qu'ils ont passé sur la bascule, sous la toise et montré leur anatomie à Mésieur le Major-chef... — Allez ! Bon pour le service. Au suivant !

Bon pour le service ! Tu parles d'une affaire, si que ça nous rappelle notre temps, quand c'est qu'on était tout plein fier, rempli d'illusions comme on l'est à l'âge et qu'on se croyait les pu biaux gars de la commune ! On se voyait déjà habillé en militaire, allant voir n'ot connaissance. Et quel succès, ma chère... le prestige de l'uniforme.

Dans certains les Conseils de révision, y a des p'tits conscrits de 85 centimètres, des géants de 1 m. 90, des gros, des gras, des maigres et des entre-deux. Les gazettes de ces temps derniers avaient mis le portrait d'un conscrit de Blain — Pierre Ménoret — qui pèse 125 kilos à 20 ans et mesure 1 m. 81. A la bonne heure ! Y a encore des gars solides chez nous, qui font voir que les Français sont point si dégénérés que ça.

An'hui la période du service militaire étant bien raccourcie. A peine le temps de faire quelques exercices avec le flingot, des « à droite par quatre », une revue du 14 juillet, une ou deux manœuvres et pis c'est fini. De nos temps... mais, à quoi bon en reparler, puisque c'est du réchauffé !

Comme c'est drôle, y paraît qu'à l'heure l'ordinaire est soigné et les rations pépères. Le « cabo » d'ordinaire est forcé d'en mettre un coup et de suivre des examens de cuisiniers — si ça continue on les fera bientôt réclamer par cœur les « Recettes de Tante Marie » — c'est vrai que pour avoir des hommes forts fallant bien les nourrir et à 20-21 ans, vous savez qu'on a un sacré coup de fourchette !

J'avais déjà raconté que l'état question de donner, tous les matins, un quart de lait chaud aux militaires, en remplacement, ou en rabiot du quart de jus traditionnel. C'était une solution pour écouler les quantités de lait de nos producteurs et les soldats s'en porteraient point pu mal. Mais pourquoi qu'on leur donnerait point tout, en supplément, un autre quart de pinard, ou un quart de cidre ?

— Ça coûterait cher ? Allons donc ! ça serait de l'argent bien placé, qui rentrerait dans nos poches, au lieu d'acheter du café ou du « singe » aux Américains et d'autres produits aux étrangers.

On m'disait qu'en Colombie, le sénateur Fernandez de Soto avait présenté un projet pour faire des cours d'agriculture dans tous les régiments. Ce projet comporterait des concessions de terrains domaniaux incultes, aux militaires qui auraient étudié l'agriculture, avec succès, pendant leur service. En voilà une idée qu'est point si sottise que ça et si elle est avantageuse pour les Colombiens, pourquoi qu'elle serait point bonne chez nous ? Des cours d'agriculture dans nos casernes, suivis d'exercices pratiques en plein champs, voilà qui donnerait p'têtre l'idée, aux jeunes gars des villes, de venir s'embaucher après dans nos fermes et nos villages... surtout si que l'Etat les y aide.

Hein ! Vous n'êtes point convaincus ? — Dame, moi non plus... seulement fallant bien essayer tout ce qu'on peut, pour ramener aux champs les brebis égarées.

maître Jeannot

Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure

Concours des Producteurs de Blé EN 1932

M. le Ministre de l'Agriculture a mis à la disposition de l'Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure une somme importante pour récompenser les meilleures cultures de blés à grand rendement, de variétés acclimatées et pour en propager l'emploi dans le département.

En 1932, ce concours est ouvert dans les cantons de :

Châteaubriant, St-Julien-de-Vouvantes, Moisdon-la-Rivière, Riaillé, St-Mars-la-Jaille, Varades, Ligné, Ancenis, Nort-sur-Erdre, Carquefou, Le Loroux-Bottereau, Vertou, Vallet, Clisson, Aigrefeuille, Legé, Bouaye, Nantes, Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Des concours cantonaux, du premier degré, seront institués par les Comices agricoles des cantons désignés ci-dessus et suivis d'un concours du 2^e degré, entre les 4 premiers lauréats de chaque canton, dans les conditions ci-après :

1^{er} Concours cantonaux du 1^{er} degré :

Peuvent seuls concourir les cultivateurs (propriétaires, fermiers et métayers) présentant des champs de blés des variétés ci-après, choisies parmi les meilleures sortes à grand rendement de nom et d'origine connus, acclimatées dans le pays et susceptibles de fournir de la semence : Noms des variétés : Hâtif inversable, Hybride des Alliés, Japhet, Bon Fermier, Goldendrop ou Rouge d'Ecosse, Rouge de Bordeaux, Vilmorin 23-27-29, ou toutes autres variétés ayant fait leurs preuves.

Chaque cultivateur devra présenter en blé sélectionné les superficies suivantes :

Dans les exploitations de moins de 10 hectares : 50 ares ; dans les exploitations de plus de 10 hectares : 1 hectare au moins.

Pour le classement, il sera tenu compte notamment de l'assolement, des engrais employés, de la pureté des variétés cultivées, de l'absence des mauvaises herbes et de la régularité de la végétation.

Les cultivateurs désireux de prendre part au concours devront s'inscrire auprès du Secrétaire du Comité de leur canton avant le 15 juin, dernier délai.

Ils lui feront connaître :

1^{er} Leurs noms, prénoms et adresse ;

2^o Le nom de la ferme et sa superficie ;

3^o La superficie totale cultivée en blés de toute nature ;

4^o Pour chaque variété indiquée ci-dessus, la superficie cultivée, le nom et l'origine de cette variété ;

Les Jurys cantonaux décerneront des prix (dont le plus élevé ne devra pas dépasser 200 francs) aux concurrents dont les mérites seront jugés suffisants.

La visite des cultures sera effectuée dans le 2^e quinzaine du mois de juin, par les jurys institués par les Comices.

2^o Concours du 2^e Degré :

L'Office Agricole fera procéder dans la 1^{re} quinzaine de juillet, par un jury spécial présidé par le Directeur des Services Agricoles, à la visite des blés classés des 4 premiers lauréats de chaque concours cantonal. Il distribuera des prix importants aux meilleurs et les reconnaîtra s'ils le méritent, comme vendeurs de blés de semences, pour l'achat desquels des ristournes seront accordées à l'automne.

Agriculteurs, achetez français !

Les étrangers ferment leurs portes à tous vos produits.

En revanche, rejetez toutes marchandises étrangères.

N'achetez que des machines françaises ; des outils, des moteurs, des tracteurs français ; du sulfate, du superphosphate français...

Vous protégerez ainsi notre Industrie nationale et participerez à la défense de nos familles ouvrières contre le chômage.

**LE MYSTÈRE
DE
MALBACKT**
par
MAX DU VEUZIT

tel est le titre du passionnant et mystérieux feuilleton que nous commencerons dans notre

BULLETIN DU 4 JUIN

Préparation à la Vente des Fruits et Primeurs

On nous informe qu'un Comité provisoire vient de se constituer sous la présidence de M. O. de Rougé, sénateur, président de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et de la Chambre régionale d'Agriculture de l'Ouest, en vue de grouper toutes les Associations s'occupant de la production et de la vente des fruits, fleurs et primeurs, dans les régions du Val de la Loire, dans le cadre du programme national d'Outillage agricole.

Une réunion des présidents et délégués des départements limitrophes de Maine-et-Loire est prévue pour le mardi 31 mai, à 10 h. 30, Foire de l'Exposition de l'Anjou, à Angers.

M. Auger-Laribe, secrétaire général de la C. N. A. A. et de l'Association française des Exportations agricoles, a bien voulu accepter de venir à cette réunion pour donner aux délégués toutes explications en vue de la constitution très désirable d'un groupement définitif. Nous espérons que toutes personnes que la question intéresse voudront bien y assister.

Voici le programme de la journée du mardi 31 mai, consacrée à la propagande pour la préparation à la vente des fruits et primeurs :

10 heures à 10 h. 30 : Causerie sur les améliorations à apporter aux procédés culturels, par M. Métayer, directeur des Services agricoles.

La nécessité de la propagande en vue de la conquête des débouchés intérieurs et extérieurs pour les fruits, les fleurs et les légumes français.

L'organisation de Comités régionaux et d'un Comité national dans le cadre du programme gouvernemental d'outillage national.

10 h. 30 à 11 heures : Conférence par M. Auger-Laribe, secrétaire général de la Confédération nationale des Associations agricoles et du Comité national des Exportations agricoles.

Création éventuelle d'un Comité régional de l'Ouest de la France, ou du Val de la Loire.

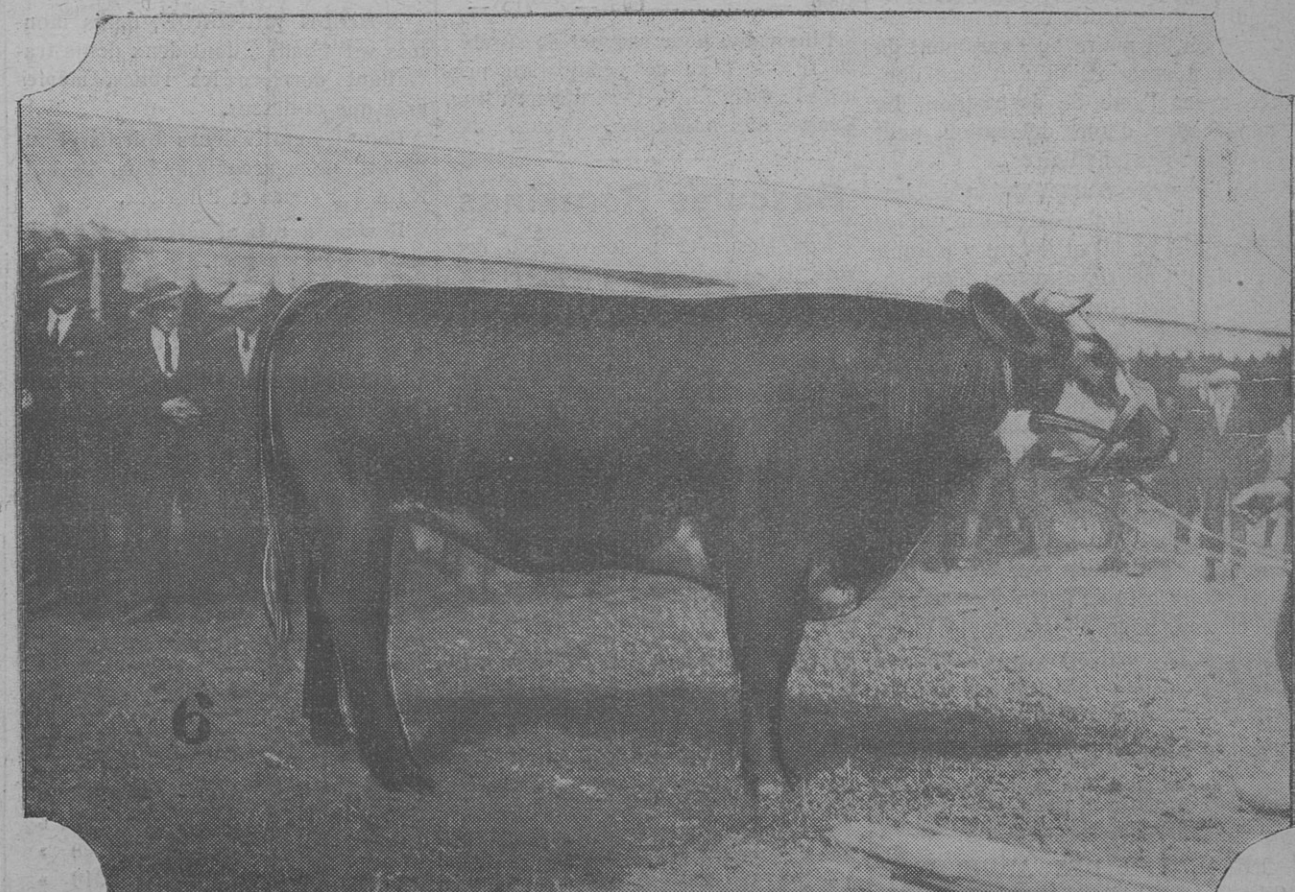
11 heures à 11 h. 30 : Films sur la plantation des arbres fruitiers de plein vent.

Après-midi. — 14 heures à 14 h. 30 : Films sur la taille de production fruitière.

14 h. 30 à 15 heures : Causerie sur la préparation à la vente, par M. Moreau, contrôleur technique des services centraux du P. O.

15 heures à 15 h. 30 : Films sur la culture de la fraise.

Vache Maine-Anjou — Prix de Championnat



Vache Maine-Anjou, championne de sa race, à M. CERISIER Jean, Le Pont-de-Soudan (L.-I.)

Le Droit de destruction des Lapins de garenne

L'exercice du droit de destruction des animaux nuisibles est absolument différent de l'exercice du droit de chasse. La chasse est un sport qui a pour but la recherche et la mise à mort du gibier, tandis qu'ici, on a pour but la destruction de certains animaux qui sont nuisibles. C'est un acte de défense; aussi, le droit de destruction est-il beaucoup plus large que le droit de chasse. Le droit de destruction est régi par la loi du 3 mai 1924, complétée par divers arrêtés. L'article 9 de cette loi ordonne aux Préfets de prendre des arrêtés, sur l'avis du Conseil général, pour déterminer : « 3° Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire possesseur ou fermier pourra, en tout temps, détruire sur ses terres, et les conditions d'exercice de ce droit. »

Le droit de destruction des bêtes fauves ne peut s'exercer qu'en cas de dommage actuel ou tout au moins imminent, tandis que le droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles s'exerce préventivement, en dehors de tout dommage. Les animaux qualifiés tels par l'arrêté préfectoral peuvent être détruits, en se conformant aux conditions dudit arrêté.

Donc, pour savoir si un animal peut être détruit comme nuisible, il faut consulter l'arrêté du Préfet qu'on trouvera dans toutes les Mairies et se conformer strictement à ses prescriptions pour les modes, moyens et engins de destruction qui peuvent être employés. La destruction au fusil peut être subordonnée à l'obtention d'une permission du Préfet ou du Sous-Préfet et même, bien qu'il s'agisse d'un acte de défense, à la possession d'un permis de chasse. Si la destruction des lapins au fusil est autorisée, sans spécifier qu'il pourra être fait emploi de chiens, l'usage de chiens doit être considéré comme non autorisé.

Si l'arrêté déclare que les lapins ne pourront être détruits qu'au moyen de bourses et fusils, le fusil n'est pas autorisé.

Si l'arrêté n'autorise aucun mode de destruction et en défend certains, tous ceux qui ne sont pas défendus sont permis. Si l'arrêté prohibe quelques modes de destruction et en autorise expressément certains autres, ceux dont ne parle pas l'arrêté, sont présumés autorisés. Le Préfet détermine la période de destruction, souvent elle se termine au 31 mars.

L'ayant droit qui contrevient aux prescriptions du Préfet, commet un délit.

Le droit de destruction, stipulé l'article 9 de la loi de 1844, appartient au propriétaire, possesseur ou fermier, sur ses terres. Par fermier, on entend, ici, celui qui a un bail de culture, car il a des récoltes à protéger et non le fermier de chasse qui n'a pas de récoltes à défendre, mais celui-ci peut exercer le droit de destruction par délégation du propriétaire ou du fermier. Si le propriétaire s'est réservé le droit de chasse, le fermier conserve le droit de destruction et aucune clause de bail ne peut lui enlever le droit de protéger ses cultures qui est d'ordre public.

Le droit de destruction peut être délégué par ceux qui le possèdent. La délégation est présumée au profit des membres de la famille, des domestiques et des gardes. Une autorisation verbale suffit, sauf si le Préfet impose un mandat écrit. Il est préférable de donner une autorisation écrite et sur papier timbré. L'arrêté préfectoral peut imposer des conditions particulières, comme l'autorisation du maire ou l'agrément du Préfet. L'autorisation doit être donnée avant l'acte de destruction. Le bénéficiaire d'une délégation peut employer des auxiliaires.

La demande d'autorisation de destruction doit être rédigée sur papier timbré à 3 fr. 60 et il faut y joindre un avis du maire, attestant l'honorabilité du postulant et la nécessité des destructions.

Au moment de la fauchaison et de la moisson, il arrive assez souvent que des lapins soient tués ou blessés par les machines. D'autres fois, plusieurs de ces animaux s'échappent des récoltes, le cultivateur peut les tuer à coups de pierre, de bâtons ou de pieds. Pour bien montrer qu'il a voulu faire acte de destruction et non de chasse, nous engageons le cultivateur à laisser les cadavres sur place.

André AVEDEL,

Fédération nationale des Associations de défense contre le gibier.

PRÉSENTER DES ADHÉRENTS, C'EST LEUR RENDRE SERVICE; C'EST AUSSI SERVIR LA CAUSE AGRICOLE QUE NOUS DÉFENDONS ET SERVIR PAR LA MÊME SES INTÉRÊTS.

Exemple pratique d'Alimentation du Bétail avec le Riz d'Indochine

Pour faciliter la tâche des nombreux agriculteurs et éleveurs qui emploient le Riz d'Indochine, nous croyons bien faire en donnant ci-dessous quelques exemples de rations particulièrement pratiques et recommandables :

POUR LES VOLAILLES

Les poussins dès leur plus jeune âge, les jeunes poulets, les pondeuses, consommeront avantageusement du Riz d'Indochine.

Mais c'est peut-être pour les volailles à engraisser que le riz devra être employé sur une large échelle.

Pour ces volailles à engraisser, donnez le Riz d'Indochine de deux façons différentes, d'une part dans un mélange de grains secs et d'autre part dans une pâte.

Voici la composition d'un bon mélange de grains.

Pour 100 grammes :	
Petit blé.....	15 gr.
Avoine.....	36 gr.
Mais.....	15 gr.
Riz Saigon n° 2 (demi-grains) 40 gr.	

Voici d'autre part la composition de la pâte.

Pour 100 grammes :	
Farine de riz.....	65 gr.
Récomp. de froment.....	25 gr.
Tourteau de lin moulu.....	10 gr.

Avec un tel régime complété par

de la verdure, vous obtiendrez pour la table des volailles blanches et savoureuses.

POUR LES PORCS

Avant le sevrage, laissez les porcelets consommer du Riz d'Indochine dans l'auge de leur mère.

Supposons maintenant les porcelets sevrés. Vous les laissez pendant le jour pâturer sur les prairies. Le soir, lorsqu'ils rentrent à la porcherie, donnez-leur une ration composée de la façon suivante :

Pour des coureurs de 30 kilos	
Sérum de fromagerie.....	4 litres
Brisures n° 1 ou n° 2.....	0 kg. 550
Tourteau d'arachide.....	0 kg. 150
Tourteau de lin.....	0 kg. 150
Son de froment.....	0 kg. 250
Farine de luzerne.....	0 kg. 200
Valeur fourragère.....	1,5

Pour les coureurs de 40 kilos

Sérum de fromagerie.....	4 litres
Brisures n° 1 ou n° 2.....	0 kg. 800
Tourteau d'arachide.....	0 kg. 200
Tourteau de lin.....	0 kg. 200
Son de froment.....	0 kg. 250
Farine de luzerne.....	0 kg. 200
Valeur fourragère.....	1,9

Lorsque les coureurs sont devenus assez gros pour passer en cases d'engrais, donnez-leur, répartis en trois rations quotidiennes, les aliments suivants :

Pores de 70 kilos

Sérum de fromagerie.....	12 litres
Riz Saigon n° 2 ou brisures 0 kg. 700	
Gluten de maïs.....	0 kg. 500
Son de froment.....	0 kg. 300
Valeur fourragère.....	2,7

Pour les pores de 90 à 100 kilos, augmentez d'un quart environ les quantités précédentes.

POUR LES VEAUX

Au lieu de nourrir les veaux au lait entier, réalisez une économie et obtenez néanmoins des sujets parfaits en donnant du lait écrémé complété avec de la farine de Riz d'Indochine.

Délaissez à froid la farine de riz dans 1 litre 1/2 de lait, faites chauffer le reste du lait au voisinage de l'ébullition, puis versez en agitant la farine délayée dans le liquide chaud. Vous obtiendrez ainsi un breuvage bien homogène qui doit être donné aussitôt après sa fabrication.

Voici les quantités de lait et de farine à employer :

A l'âge d'un mois (veaux de 70 kilos environ), 14 litres 1/2 de lait écrémé avec 900 gr. de farine de riz.

A deux mois (veaux de 100 kilos environ), 16 litres 1/2 de lait écrémé avec 1.250 gr. de farine de riz.

A trois mois (poids 110 kilos envi-

ron), 17 à 18 litres de lait écrémé avec 1.800 gr. de farine environ.

Ne confondez pas le riz en farine, substance de première qualité, avec certaines farines basses qui ne sont que des issues.

Si vous employez les farines basses (qui renferment davantage de cellulose), augmentez de 20 % environ les quantités de farine indiquées ci-dessus.

POUR LES VACHES LAITIÈRES

Tous les animaux de la ferme, à l'engrais ou non, taurillons et génisses, moutons, chevaux, chiens, peuvent tirer un très grand profit du Riz d'Indochine.

Nous nous limiterons à un exemple concernant les vaches laitières. Supposons des vaches recevant une ration composée de 40 kilos de betteraves et de 5 kilos de foin.

Pour chaque litre de lait donné par les vaches chaque jour, au-dessus de cinq litres, donnez-leur 350 gr. du mélange d'aliments concentrés suivants :

Pour 100 kilos :

Riz Saigon n° 1.....	60 kilos
Tourteau d'arachide.....	25 —
Son de froment.....	15 —

Par exemple, à une vache donnant 15 litres de lait (soit 10 litres au-dessus des 5 litres), donnez 10 fois 350 gr. du mélange précédent, soit 3 kilos 300

ASSOCIATION GENERALE des PRODUCTEURS de BLÉ

Marché Français

Après la hausse de février et de mars, le mois d'avril se caractérise par des cours assez stables. Mais en fin d'avril, un mouvement de baisse, enregistré dans notre dernier bulletin, est venu rompre cette stabilité. La baisse ne s'est pas amplifiée et un renouveau de fermeté, au début de mai, a rétabli les cours à peu près à leur précédent niveau.

Dans l'Ouest, où l'enquête menée auprès de nos groupements nous a montré qu'il restait encore un peu de blé — en Bretagne notamment — le blé trouvait difficilement preneur il y a quinze jours. Cette semaine, des ventes ont été signalées à 154-157 en 72-73 kg départ.

Cependant, les transactions sont toujours très réduites. La meunerie achète peu en raison de ses approvisionnements encore assez importants en blés et surtout farines. Mais la culture, de son côté, n'offre que de petites quantités à la fois. L'allure du marché est donc plutôt ferme.

Au marché à terme, un revirement plus caractérisé encore qu'au marché libre s'est produit depuis quinze jours. Le mois courant avait marqué un point bas à 165 le 26 avril. Par une ascension régulière, il est revenu aux environs de 172 le 9 mai.

Déjà par décret du 6 mai, le pourcentage de blés exotiques a été réduit de 45 à 40 0/0. Le Ministre de l'Agriculture a fait paraître à ce sujet le communiqué suivant :

« Par décret en date du 6 mai, publié au « Journal Officiel » du 8 mai, le pourcentage des blés indigènes que les meuniers doivent obligatoirement mettre en œuvre a été relevé de 55 à 60 0/0. »

Le blé exotique ne pourra donc plus être incorporé dans les moutures que jusqu'à concurrence de 40 0/0.

Par ailleurs, la question a été posée de savoir si l'emploi du blé exotique pendant une certaine période à un taux inférieur à celui qui est autorisé peut, dans la période qui suit, permettre une compensation et si, éventuellement, de légers dépassements de pourcentage peuvent être tolérés.

Ces deux questions doivent être résolues « par la négative en raison des termes impératifs de l'article premier de la loi du 1er décembre 1929. » Cette mesure confirme la position adoptée par le Ministère de l'Agriculture, comme la plus raisonnable et la plus prudente :

Faire face, au printemps, et notamment en avril, assez tôt avant la fin de la campagne, aux besoins du ravitaillement par des importations plus larges; adapter ensuite progressivement et lentement le régime du pourcentage — en évitant des à-coups de hausse ou de baisse — aux circonstances et à la situation des approvisionnements afin d'aborder la nouvelle campagne avec les stocks les plus réduits.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le Ministère de l'Agriculture a en mains, grâce au Service des permis, les moyens de suivre, chaque jour, la cadence des importations.

La réduction du pourcentage d'exotique à 40 0/0 a été décidée en tenant compte des différents éléments du problème : cadence des importations en avril et pendant les premiers jours de mai; reliquat des disponibilités en culture; elles sont faibles dans l'ensemble avec quelques régions (notamment Bretagne, Vendée, Haute-Vienne, Creuse, etc.) ayant encore des ressources, dont le placement assez difficile depuis quelques semaines doit pouvoir s'effectuer normalement jusqu'à la suture; l'importance des réserves de blés et farines en meunerie; nécessité de faire leur place des leur arrivée, en fin juin début de juillet, aux premiers blés de l'Afrique du Nord et du Midi.

Le Financement de la prochaine Récolte

Une grave question préoccupe actuellement de façon toute spéciale les milieux agricoles; celle du financement de la prochaine récolte de blé.

Quel que soit le résultat de cette récolte — qui peut être importante — des besoins de trésorerie particulièrement aigus cette année, poussent les producteurs à précipiter leurs premières ventes pour faire de l'argent.

Il est donc indispensable, pour éviter des offres trop massives qui accéléreraient une baisse exagérée des cours, que tout soit mis en œuvre pour procurer aux producteurs des crédits leur permettant de vendre moins et moins vite immédiatement après la moisson.

L'A.G.P.B. et l'Union Nationale des Coopératives poursuivent les ef-

forts faits l'an dernier, cherchant à résoudre toutes les difficultés que soulèvent le financement de la récolte, envisagé au double point de vue : 1° du crédit aux Groupements de stockage ayant organisé la vente collective; 2° du crédit aux producteurs isolés là où l'organisation de stockage n'existe pas encore ou reste insuffisante.

Des pourparlers engagés, on peut espérer, tout d'abord, que des conditions plus souples seront obtenues pour le financement des stocks collectifs rassemblés par les Groupements ayant passé des contrats de stockage.

Nous adresserons d'ailleurs incessamment à toutes les Associations adhérentes une brochure étudiant les modalités du financement collectif et les solutions que nous cherchons à obtenir en vue de résoudre les difficultés qu'ont rencontrées les Coopératives pour se procurer les crédits qui leur étaient nécessaires.

La même étude passe en revue les différents problèmes intéressant le stockage et la vente échelonnée. On peut espérer que cette année, des Groupements, instruits par l'expérience des deux années passées, se seront organisés pour souscrire de plus nombreux contrats assurant le stockage de quantités encore plus importantes.

Nous nous attachons également à la question du crédit aux producteurs isolés, dont nous poursuivons l'étude avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole. La gravité de la situation a été appréciée à sa juste valeur. Là encore, nous avons la conviction que le gros effort nécessaire sera fait pour aider les cultivateurs individuellement.

La Vie Syndicale

Rougé

Dimanche 22 mai, à l'issue de la messe de 8 heures, Salle de la Mairie, à Rougé, grande réunion syndicale. Conférence agricole par MM. de Camiran, président du Syndicat, et R. Faivre. Questions importantes.

Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Lusanger

Dimanche 22 mai, à l'issue de la grand-messe, au bourg de Lusanger, grande réunion syndicale. Conférence agricole par MM. de Camiran, président du Syndicat des agriculteurs, et R. Faivre.

Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Assemblée Générale du Syndicat

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le mercredi 1er juin 1932, à 14 h. 30, au siège du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Assemblée Générale de la Coopérative

L'Assemblée générale annuelle de la Coopérative du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le mercredi 1er juin 1932, à 15 h. 30, au siège social, 2, rue Scribe, Nantes.

Ordre du jour

Approbation des comptes.
Nomination d'un commissaire aux comptes.
Questions diverses.

COMBIEN AVEZ-VOUS FAIT INSCRIRE DE NOUVEAUX SYNDIQUÉS ?

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie.

Double couture, coins renforcés, câbles en cuivre, tous les mètres, 1950 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisses sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandises départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSE

Pour le mètre carré confectionné :

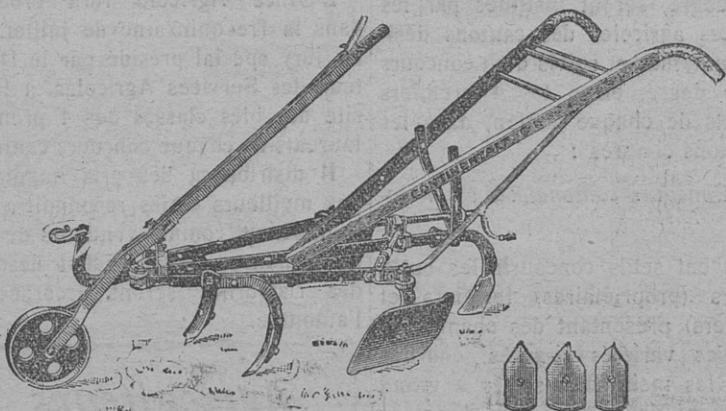
Jute : vert gras.....	11 10
Lin et Jute : vert gras.....	11 60
Lin : vert gras.....	13 15
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou.....	13 70
— N° 2 vert gras ou cachou.....	15 70
— N° 3 vert gras.....	18 30
— N° 4 vert gras.....	19 35
Coton : N° 1 vert enduit.....	13 20
— N° 2 vert gras c.a. cachou.....	14 25
— N° 3 vert gras.....	16 00
— N° 4 vert gras.....	18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Machines Agricoles

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m..... 198 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m, 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 193 fr.

Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage)..... 216 fr.

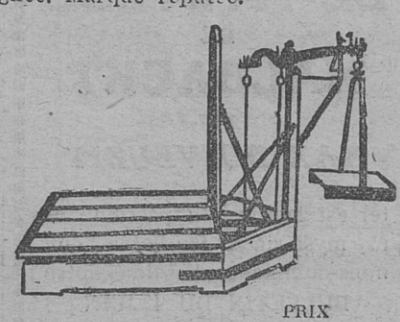
Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux.

Majoration de 10 fr. pour Manchérons en bois.

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Bascules décimales

Construction renforcée et très soignée. Marque réputée.



Forces	Pointe	Chêne verni
100 kil.....	135 fr.	155 fr.
200 —.....	165 —	190 —
300 —.....	200 —	235 —
500 —.....	275 —	330 —
1000 —.....	665 —	715 —

Plus value pour crochet de sûreté : 26 fr. — Taxe de vérification première : 6 fr. 75. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules Romaines

Equippées avec nouveau fleau breveté. Construction renforcée et très soignée.

Forces	Pointe	Chêne verni
100 kil.....	275 fr.	295 fr.
200 —.....	285 —	315 —
300 —.....	335 —	370 —
500 —.....	435 —	485 —
1000 —.....	765 —	840 —

Plus value pour bride mobile : 38 fr. 51 fr. ou 63 fr. suivant forces. Taxe de vérification première : 12 fr. 25 ou 17 fr. 15.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules farinières. Bascules pesés-fûts et bascules pesé-bétail : Nous consulter.

Grillages

Toutes dimensions. Nous consulter en précisant hauteur et mailles.

FILS DE FER ET RONCES : Nous consulter.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :	
Largeur 1 levier 2 leviers	
5 dents..... 0°90 310 fr. 325 fr.	
7 —..... 0°90 325 » 340 »	
9 —..... 1°30 375 » 390 »	
11 —..... 1°60 420 »	

Avec avant-train à vis à 2 roues :	
Largeur 1 levier 2 leviers	
5 dents..... 0°90 330 fr. 345 fr.	
7 —..... 0°90 345 » 360 »	
9 —..... 1°30 395 » 410 »	
11 —..... 1°60 445 »	

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :

Nombre de dents	Longueur de travail	Poids	Prix avec mancheron sans roue
5	0.60	47 kil.	172 fr.
7	0.70	59 —	210 »
9	0.90	70 —	255 »
10	1.00	73 —	265 »
11	1.10	80 —	300 »
12	1.20	82 —	310 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.

— 3 roues : 34 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Largeur de travail	Diam. moyeu	POIDS MOYEN	0°55	0°60	0°65
1°40	285 k.	315 k.	360 k.	385 k.	
1°60	305 k.	335 k.	385 k.	415 k.	
1°80	320 k.	355 k.	405 k.	440 k.	
2°00	340 k.	375 k.	425 k.	460 k.	
2°20	355 k.	395 k.	445 k.		

Prix au kilo : 1 fr. 85 départ usine.

Remise à nos Adhérents.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chainettes centrales d'articulation.

Dents de : 13° 45° 17° 21°

2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k.	
3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 106 k.	
4 comp., 60 dents. 92 k. 124 k. 143 k.	

Prix du kilo : 2 fr. 70, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Les Retro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc.)

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.



PRIX DES APPAREILS COMPLETS

Retro-Force N° 1

Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture..... 327 fr.
Pour vigneron et pépiniéristes..... 361 »
Pour maraîchers ou amateurs..... 499 »
Pour grande culture maraîchère..... 719 »

Retro-Force N° 3

pour petite culture et amateurs

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 16 Mai 1932

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.312	2.275	9 00	7 30	6 10	9 70	5 40	4 00	3 05	6 00
Vaches.....	1.436	1.400	9 00	7 00	5 30	10 20	5 40	3 85	2 90	6 50
Taureaux.....	425	440	6 60	6 00	5 50	7 10	3 95	3 30	2 75	4 40
Veaux.....	1.939	1.900	11 40	9 20	8 10	13 00	6 85	5 25	4 45	8 05
Moutons.....	8.339	8.270	15 70	11 30	9 50	17 80	7 85	5 30	4 18	8 90
Porcs.....	2.366	2.366	10 56	9 80	7 72	10 86	7 40	6 90	5 40	7 60

Du Jeudi 19 Mai 1932

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	905	885	8 90	7 20	6 30	9 60	5 35	3 95	3 30	5 95
Vaches.....	753	440	8 90	6 90	5 70	10 10	5 35	3 80	2 85	6 45
Taureaux.....	282	270	6 40	5 80	5 30	6 90	3 80	3 20	2 65	4 27
Veaux.....	1.582	1.500	12 20	10 40	8 90	13 80	7 32	5 70	4 90	8 55
Moutons.....	6.260	6.100	15 50	11 30	9 50	17 60	7 75	5 30	4 10	8 80
Porcs.....	1.996	1.996	10 40	9 42	7 14	10 90	7 30	6 60	5 30	7 60

Association Générale des Producteurs de Viande

LES ELEVEURS ET LA TAXE

On se souvient des précisions que nous avons données à diverses reprises sur la question de l'abatage à domicile et de la vente, par les cultivateurs, de la viande des animaux abattus par eux, au point de vue des obligations sanitaires et de la taxe à l'abatage.

Certains points restant obscurs, nous avons sollicité du Ministère des Finances certains éclaircissements qui nous ont été fournis, il y a quelques jours.

Nous avons posé, notamment, les questions suivantes :

1^{re} La vente habituelle au détail, sur un marché, par des cultivateurs, de la viande provenant d'animaux de leur élevage entraîne-t-elle, pour eux, l'assujettissement à la patente ? Dans l'affirmative, sur quelles bases cette patente est-elle établie ?

2^e En plus de la taxe à l'abatage, prévue par l'article 143 de la loi du 13 juillet 1925, ces éleveurs peuvent-ils être passibles d'autres taxes locales ?

3^e Sont-ils soumis, d'autre part, à des déclarations de chiffres d'affaires et dans quelles conditions ?

4^e Les coopératives de vente au détail rentrent-elles dans les catégories prévues par la loi du 5 août 1920 et sont-elles, par conséquent, exonérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des droits de patente ?

Voici la réponse du Ministère sur différents points :

1^{re} Dès l'instant où ils vendent uniquement de la viande provenant d'animaux élevés sur leurs terres, les intéressés sont en situation de bénéficier de l'exemption de patente prévue en faveur des agriculteurs par l'article 17 de la loi du 15 juillet 1880.

2^e En ce qui concerne les taxes établies par les communes, les contribuables envisagés sont également affranchis de celles qui sont assises suivant les mêmes règles que la patente, en particulier, la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels.

3^e Pour ce qui a trait à la taxe du chiffre d'affaires, l'article 143 de la loi du 13 juillet 1925, modifié par l'article 57 de la loi du 4 avril 1926, a exonéré de l'impôt sur le chiffre d'affaires les ventes de viandes fraîches provenant de l'abatage des bœufs, veaux, moutons, porcs et chevaux et celles des viandes de porc cuites, salées ou travaillées et la remplace par la taxe à l'abatage.

Ce n'est donc que dans le cas où ils vendraient des viandes de bœuf, veau, mouton et cheval, autrement qu'à l'état frais, que les éleveurs en cause seraient passibles de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

LA SITUATION

Les importations : D'après les derniers chiffres d'entrées connus, tout se passe normalement dans les limites des contingents. La situation est donc satisfaisante de ce côté.

La campagne d'embouche : La chaleur espérée n'a pas encore fait son apparition. Le temps frais et humide se prolonge au détriment de la pousse de l'herbe qui a besoin, maintenant, de soleil avant tout.

Il se confirme que le retard de la soudure sera d'environ trois semaines.

Les dernières réponses à notre enquête corroborent, en effet, les impressions données dans notre rubrique du 1^{er} mai sur la situation.

La consommation et les cours : Si le temps frais n'a pas favorisé l'élevage, il a facilité, en revanche, l'écoulement de la viande, depuis quelques jours, et provoqué un raffermissement assez sensible des cours.

Le mouvement a été bien net à la Villette, notamment, pour le gros bétail et pour le porc ; sur ce dernier marché, la hausse a été surtout déterminée par une forte réduction des arrivages.

En moutons, les cours ont été simplement soutenus, bien qu'à Marseille, l'arrivée des africains, en assez grand nombre, ait causé une légère baisse ; en veaux, une certaine reprise s'est produite, grâce à une demande plus active.

En résumé, c'est une tendance meilleure qui s'est manifestée sur l'ensemble du marché du bétail.

Quant à l'avenir, il serait prématuré de tirer des conclusions de récentes élections : on ne sait encore si l'on doit envisager une modification de politique intérieure et extérieure, susceptible d'influer, à la fois, sur la consommation et sur les importations. C'est là, toutefois, une éventualité qui doit être prise en considération.

AVIS AUX PARENTS

Vos enfants auront UN EMPLOI EN QUELQUES MOIS s'ils suivent les Cours pratiques Commerciaux de l'Ecole Pigier, 6, rue Crébillon, à Nantes. Cours le jour, le soir et par correspondance.

ATTENTION !

N'attendez pas la dernière minute pour commander au Syndicat :

vos FAUCHEUSES
vos RATEAUX
vos FANEUSES
ou vos MOISSONNEUSES-LIEUSES

les Hollandais ferment leurs frontières aux produits agricoles français... mais certains d'entre vous continuent à acheter des superphosphates hollandais!!!

Chemin de Fer de Paris à Orléans

BILLETS SPECIAUX DE BAINS DE MER en 2^e et 3^e classes

au départ de Nantes et de Chantenay ETE 1932

La Compagnie d'Orléans délivrera les dimanches et jours de fêtes, du 15 mai au 25 septembre 1932, des billets spéciaux aller et retour de 2^e et 3^e classes au départ des gares de Nantes et de celle de Chantenay pour Saint-Nazaire, Pornichet, La Baule-Pins, La Baule-Escoubiac, Le Pouldu, Batz-sur-Mer, Le Croisic et Guérande.

Ces billets, qui comportent une réduction de 50 % sur les prix des billets simples des tarifs généraux de G.V., devront être obligatoirement utilisés dans certains trains nommément désignés ; ils ne donnent droit à aucune franchise de bagages.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares de Nantes ou de celle de Chantenay.

9^e Tour de France Victoire de Peugeot

les QUATRE

201

engagées terminent SANS PÉNALISATION

Parmi ces

201

il y avait notamment DEUX VOITURES UTILITAIRES

201 T

750 kgs de charge utile qui ont été tout particulièrement remarquées

Coupé 15.900 fr.

Cond. int. 4 pl. 16.800 fr.

Camionnette 400 kgs. 15.900 fr.

Bonlangère 750 kgs. 19.250 fr.

5, Quai Ile Gloriette NANTES

16, rue du Calvaire, St-NAZAIRE

MAIL — ASSUREZ-VOUS CONTRE LA SECHERESSE et l'excès d'humidité en employant L'AMMONITRE GRANULE dont les effets sont RÉGULIERS, que le temps soit humide ou non.

LES BOULANGERIES INDUSTRIELLES MODERNES

permettent aux groupements de Producteurs de Blé de rémunérer plus largement la culture

Actuellement en France, dans une dizaine de départements, de grandes boulangeries industrielles, véritables usines à pain, ont été construites et fonctionnent à la grande satisfaction des exploitants et des consommateurs.

Depuis longtemps déjà, en Angleterre, en Allemagne et principalement aux Etats-Unis, les boulangeries ont été industrialisées.

A Paris, l'Administration des hôpitaux possède, depuis 1927, sa boulangerie industrielle moderne, qui fournit chaque jour à 30.000 personnes, environ 15.000 kilos de pain.

D'autre part, dans la région du Nord, par exemple, d'importantes entreprises distribuent chaque jour plus de 20.000 kilos de beaux pains fabriqués entièrement à la machine.

Ce pain, suivant le goût français, est léger, doré, croustillant, et les grandes quantités que les boulangeries mécaniques en débitent prouvent

les fours sont chauffés soit au coke, soit au mazout, certains le sont à l'électricité quand le prix du courant le permet.

Le pain chaud sort du four sur des tapis roulants qui le conduisent dans une salle de réserve.

On comprend aisément qu'une telle fabrication en grande série bénéficie d'une diminution considérable de frais, comparativement à la boulangerie manuelle artisanale.

Les dépenses en main-d'œuvre et en combustible sont extrêmement réduites.

Pour assurer, par exemple, une production de 1.000 kilos de pain à l'heure, avec deux fours produisant chacun 500 kilos (soit 8.000 kilos par équipe de huit heures) le personnel nécessaire ne se compose que de 11 hommes : trois ouvriers boulangers et huit manœuvres.

Pour produire cette même quantité, avec une ou plusieurs boulangeries

le cours officiel des blés, tient compte du coût de la mouture et accorde un écart de 60 centimes par kilo de pain à la Boulangerie pour couvrir les frais de fabrication et le bénéfice.

Cet écart est suffisant pour rendre fort lucrative l'exploitation d'une boulangerie artisanale, dont cependant les procédés de travail et de cuisson n'ont guère fait de progrès depuis plusieurs siècles.

On n'est donc pas étonné de voir aujourd'hui les Boulangeries industrielles, dont les moyens d'exploitation sont extrêmement économiques, vendre le pain au-dessous du prix taxé, tout en réservant aux exploitants de beaux bénéfices.

Les frais de fabrication industrielle du pain ne s'élèvent qu'à 6 ou 7 centimes au kilo, d'où une marge de bénéfice plus forte.

Pour profiter de cet avantage, les producteurs de blé de certaines régions se sont groupés pour construire de grandes usines à pain dans les centres de consommation et écoulent à des prix rémunérateurs leur blé sous forme de pain.

Le blé des participants est payé

rique rationnelle du blé, préconisée par le Gouvernement.

C'est l'industrialisation de la boulangerie qui a rendu possible ces groupements corporatifs, exploitant en commun.

Leur méthode stabilise les prix et arrête les effets de la haute spéculation : grâce au cours moyen, le producteur n'est plus découragé en voyant sur son journal les cours du blé monter, chaque année, à l'époque où il a déjà vendu.

Les meuniers régionaux et les boulangers locaux ne doivent pas être lésés par ce progrès : Les uns comme faïonniers, les seconds comme dépositaires, ils sont les correspondants tout désignés de l'Usine à Pain qui fournit la ville et les dépôts de campagne.

Ainsi, c'est au bénéfice de tous, consommateurs, commerçants, producteurs que les économies de fabrication sont réalisées, et qu'une cascade de frais et d'impôts successifs est supprimée.

Depuis quelques années déjà, les agriculteurs français ont rejeté les vieilles routines coûteuses, ils utili-



Chargement du pétrin

non seulement la puissance de fabrication de ces boulangeries, mais aussi le succès que le pain bien fait rencontre auprès de la clientèle.

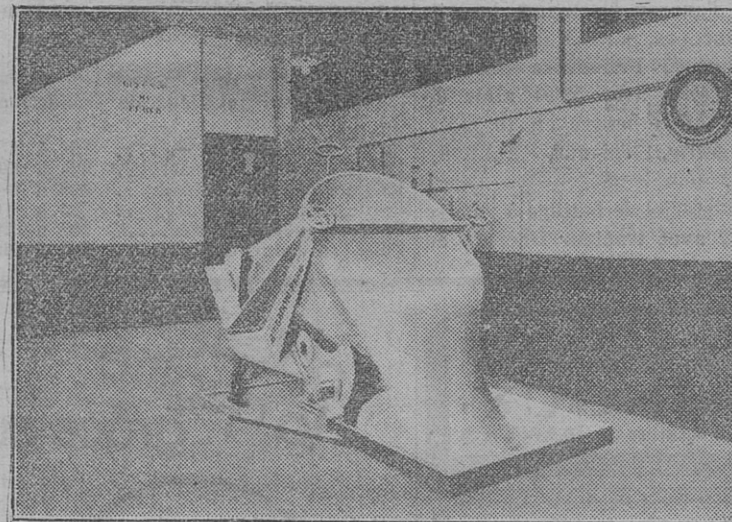
Le pain fabriqué à la machine est automatiquement toujours égal en poids et en qualité. Il est évidemment plus sain et plus hygiénique que celui fait à la main.

Ce pain peut, au besoin, être mécaniquement enveloppé dans un fourreau de papier cristallin et arriver ainsi, sans risque de souillures jusque sur la table des consommateurs.

Dans les usines de panification, ordinaires, il faut 32 ouvriers boulangers.

Avec les fours à tunnel, sept à huit kilos de coke, représentant une dépense d'environ 1 fr. 80, suffisent à la cuisson de 100 kilos de pain. Pour obtenir le même résultat le boulanger ordinaire emploie au minimum 5 fr. de combustible.

On a la preuve de l'importance des économies réalisées par les rapports soumis au Conseil Municipal de Paris : ceux-ci établissent que l'Administration des hôpitaux de Paris économise 800.000 francs par an sur la



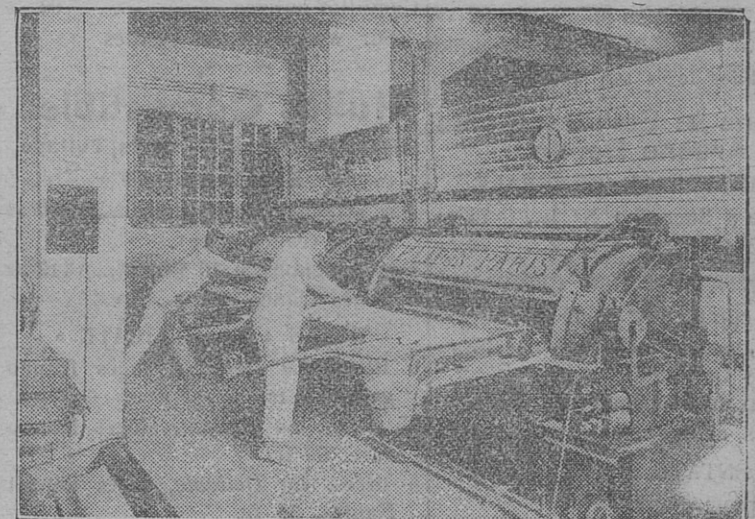
Basculeur de cuve

toute la fabrication s'effectue sans manipulation, sous la simple surveillance de quelques ouvriers : la farine est pesée automatiquement, après le pétrissage mécanique, la pâte est déversée, divisée en boules de poids égal, roulée et façonnée par des machines qui agissent aussi délicatement que la main de l'homme.

Les pâtons, ainsi préparés, sont allongés par douzaine, dans des coffrets qui s'en vont, comme les wagons d'un train, dans une chambre close dite « de fermentation », d'où ils sortent, après le temps voulu, pour passer dans un four en forme de tunnel, où ils avancent mécaniquement à la vitesse désirée, sous une chaleur et une vaporisation qui se règlent au thermomètre.

La crise du blé peut être conjurée par l'industrialisation de la Boulangerie

On sait que l'Administration Préfectorale contrôle et fixe le prix maximum du pain. Ce prix est basé sur



L'enfournement

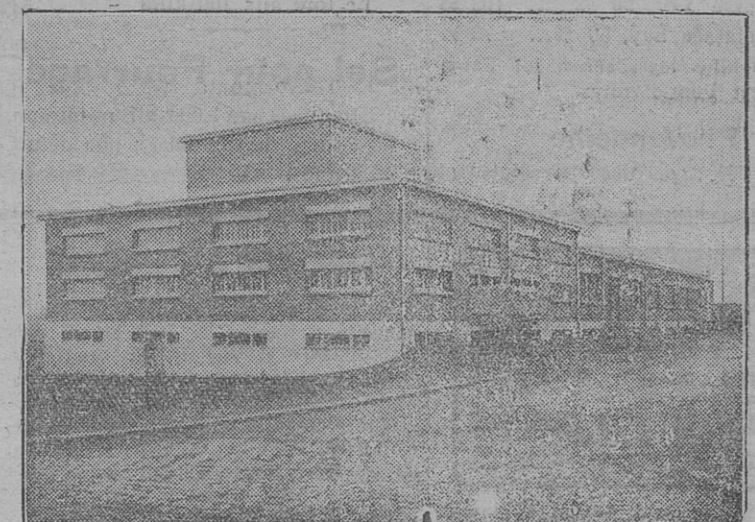
au cours moyen du trimestre ou de l'année — le son leur est réservé à un prix fixe suivant le prix du blé et non suivant la rigueur de la saison.

De plus, comme la livraison du blé est échelonnée sur les 12 mois de l'année, les producteurs-fournisseurs bénéficient de la prime de stockage (environ 8 fr. 50 par quintal et par an) accordée par le Ministère de l'Agriculture (loi du 30 avril 1930).

De telles associations, très prospères au point de vue financier, sont des réalisations pratiques de la poli-

sent les machines agricoles perfectionnées, les engrais chimiques et les semences sélectionnées, ils deviennent aujourd'hui, comme fournisseurs et exploitants, les bénéficiaires d'une nouvelle industrie florissante qui ne connaît pas de morte saison : La Panification Industrielle.

Et le débouché régulier et rémunérateur assuré ainsi à la récolte des blés indigènes, permettra d'intensifier celle-ci, et d'éviter bientôt l'importation des blés étrangers en France.



Une usine à pain

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 23 mai. — Avesac, Thouvois, Vigneux, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 24. — Quilly, Saint-Joachim, Vallet, Le Loroux-Bottereau, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 25. — Conquereuil, Joué-sur-Erdre, Nantes, Savenay, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 26. — Mesquer, Missillac,

Plessé, Vay, Ancenis, La Chapelle-Hellin, Cordemais.

Vendredi 27. — Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 28. — Fegréac.

Savez-vous planter les choux ?

Pour assurer leur reprise rapide et leur développement vigoureux, mettez à chaque pied, en les replantant, une poignée de Nitrate de Chaux dont l'action est immédiate même en saison sèche.

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 38

L'AMOUR MÈNE

OU

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de Jean de BARASC

Cette petite femme était si sympathique à tous ses anciens admirateurs qu'ils applaudiraient à sa joie sans l'ombre de rancune.

— Il n'y a pas aussi une petite chose pour moi ? demanda ingénument la pseudo Havanaise.

— Si bien, répondit le notaire. Article 184 : « Si quelques pauvres filles, trompées par une ressemblance de nom, venaient à l'appel des miss Hertley, sans être descendante de William Rock, je leur lègue à chacune mille dollars, à titre de consolation. »

La gracieuse Espagnole se mit à danser un fandango de grand style.

— Mille dollars ! Plous qué jé gagne en loda ma saison ! Oh ! je t'embrasse cet oncle !

Le clerc parti à la recherche de la malle aux pardessus faillit recevoir à la figure le pied de la mignonne enfant.

Mais la physionomie sombre de cet homme jeta subitement un froid dans la joie

générale.

— La malle a disparu, dit-il. Le jeune Indien venu il y a deux semaines avec propositions d'emprunt de la part de l'« Ours qui se tient assis », a, paraît-il, beaucoup rôdé autour.

— Le chenapan ! s'écria Marius des Arcs. C'est le « Renard qui va fort » qui a fait le coup ! non content d'emporter notre argent, il a refait nos frusques !

— Baste ! fit le pharmacien, petit malheur ! Nous n'allons pas nous en faire pour une vieille guemille usagée.

— Tout compte fait, ajouta le violoniste, ça m'aurait fait mal au cœur de porter sa défraîchie. J'aime mieux ne rien devoir à ce goudjat !

— Une seconde, messieurs, il y a encore un article, le dernier, dit le notaire en tapant sur la table pour obtenir le silence.

Mais les Capoulade qui n'héritaient même plus d'un vieux pardessus, dégoûtés au-delà de toute expression de la prose de leur oncle, n'écoutaient pas. Déjà, ils se

levaient pour regagner leur hôtel et fuir le plus vite possible cette ignoble terre d'Amérique, lorsque Master Clayton bondit lui-même debout sur la table.

— Messieurs ! messieurs ! de grâce ! laissez-moi vous lire ce codicille terminal. On fit cercle autour de lui. Il lut :

— Article 184 : « J'ai oublié de dire que dans la poche intérieure des pardessus, il y a une liasse de vingt mille dollars pour la réparation. S'il y a plus de pardessus que de neveux, ce qui est probable, le surplus en sera remis au président de la République pour être réparti entre les familles des victimes du régime sec. »

Une stupeur morte écarasa un instant tous les malheureux Capoulade ainsi dépouillés.

Le notaire, sa mission terminée, se frottait tranquillement les mains, l'air parfaitement indifférent à la catastrophe qui atteignait ses clients.

Mais la jolie Maud n'abandonnait pas si facilement les vingt mille dollars de son mari.

— Vous êtes responsable, Master Clayton, lui dit-elle avec énergie... Et je veux que vous payiez tout le suite la somme due à Marius Capoulade. Si vous avez gardé mal les pardessus, tant pis pour vous, je vais trouver le juge.

Dix voix s'élevèrent rudement, tandis que les poings se tendaient avec fureur.

— Es lui qué nous a escouffé ! hurla l'homme des montagnes en renversant la

table avec tout ce qui était dessus, y compris le notaire.

Cette accusation, d'apparence justifiée, décala la colère générale.

Nul ne sait ce qu'il serait advenu de Master Clayton et de ses clercs livrés aux mains de ces forcenés. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'ils eussent été assassinés.

Ils avaient déjà reçu maints « grougnous » sur la figure et « pavoisaient » lamentablement lorsque, par bonheur, la porte s'ouvrit pour livrer passage à deux hommes portant un panier d'osier.

— Voilà la malle ! s'écria Maud, qui, avec une science tactique consommée, dirigeait les opérations.

Ce cri délivra le notaire et ses acolytes.

Où était-elle donc ? demanda Master Clayton, plus ravi de cette trouvaille que fâché de la correction reçue.

Dans un coin du grenier avec les vieux papiers à vendre. Le chiffonnier devait tout enlever demain.

Un frisson courut dans la moelle épinière des Capoulade à cette horrible évocation.

Mais enfin on avait échappé au désastre. On se groupa joyeusement autour du panier.

Hélas ! une sueur froide succéda presque aussitôt au frisson à peine passé.

La serrure de la précieuse malle de jonc avait été forcée et, dans l'intérieur, les

pardessus de feu Jean Capoulade, gris, bleus, noirs, bruns, à cols de fourrure ou de drap, raglans ou macfarlanes, avaient toutes leurs poches retournées.

Sous les mains nerveuses des héritiers frustrés, ces détroques de l'oncle vénéré, inutilement fouillées, volèrent comme de grands oiseaux sinistres pour aller s'abattre aux quatre coins de l'étude.

Du 10 Mai au 7 Juin

ACHETEZ une

BOUILLOIRE ELECTRIQUE

Adressez-vous aux Correspondants de la
Société Nantaise d'Electricité
ou à votre Electricien habituel

de toute première qualité, vendue, à titre de publicité, toute équipée, à un prix exceptionnel de bon marché
AUX JEUNES MAMANS abonnées à la S. N. E., il est offert gracieusement une BOUILLOIRE ELECTRIQUE pour la première naissance enregistrée pendant le mois de Mai 1932. — S'adresser aux Correspondants de la S. N. E.

PRIX-COURANT

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc.....	100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	100 »
Issues de riz.....	75 »
Remoulage de fèves.....	78 »
Mais pour volailles.....	90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay	
« LE TITAN ».....	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins	
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay	
Farine « La Reine », 124 fr, les 100 kilos logés, départ Plessé	
Tourteaux Arachide « Armor » 95 »	
— Coprah en pain logé 90 »	
Sorgho.....	manque
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE	
Provende « Sucrafl » N° 1.....	75 »
— « Sucrafl » N° 2.....	72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %	
avoine, 35 % mélasse.....	95 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourteaux)	103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs.....	107 »
Optima pour porcelets et truies.....	157 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine	

ALIMENTATION DES BŒUFS

VACHES ET VEAUX	
Optima Lait.....	105 »
Optima pour engraissement des bœufs.....	107 »
Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos	14 »

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse.....	86 »
Son mélassé Say, 50 %.....	103 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes	

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et

Aliments pour Volailles et Lapins

engraissement des porcs. 15 fr. la boîte, pris au Syndicat	
Granulé condensé.....	115 »
Grande Pondeuse.....	130 »
Farine de viande.....	180 »
Farine d'os alimentaire.....	87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou	

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses.....	135 »
Provende « LAPOX » pour lapins.....	120 »
Farine de Poisson supérieure.....	225 »
— Viande extra.....	225 »
Coquilles huîtres.....	60 »
Sur wagon départ Nantes	

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE	
Par estagnon de 5 litres.....	59 »
(logés franco gare)	
Par estagnon de 10 litres.....	113 »
(logés franco gare)	

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.	
10 litres, La Délicate, logés franco gare, 66 fr.	
5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.	
10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.	
28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.	

Mais de Semence

Mais roux des Landes.....	115 »
départ Saint-Mars-du-Désert ou Sainte-Pazanne	
Mais Bulgare.....	95 »
départ Carquefou ou Saint-Mars-du-Désert	
Mais Carcassonne.....	150 »
départ Basse-Indre	
Le tout aux 100 kilos	

Sel pour Fourrage

Sel dénaturé, par 2.000 kil. minimum	
39 francs départ Batz ; par détail, 42 francs.	

Produits Viticoles

Sulfate cuivre suivant marque française ou belge.....	179 »
(par 20 et 10 kilos, 5 fr. de plus.)	
Bouillie Azur.....	195 »
Bouillie Barousse, par caisse de 12 paquets de 2 kilos, 230 fr. les 100 kilos, départ Nantes	
Bouillie Maclefeld, caisse de 25 paquets de 2 kilos, bouillie 60 %, 210 fr. les 100 kilos, départ Nantes	
Pour livraison par sacs de 50 kilos, majoration de 15 fr. par 100 kilos	
Sulfostéatite, les 100 kil. 140 »	
Soufre.....	130 »
Arséniate de plomb..... (au cours)	

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur.....	280 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes	
Savon Croix d'Or.....	290 »
Les 100 k. départ Nantes	

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribo, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

67. — A vendre au choix, pressoir « Simon » à double maie ou pressoir continu « Oberlin ». Etat neuf. S'adresser à M. Gérard, Sainte-Marguerite, Pornichet.

88. — Tonnes, barriques, futailles en tous genres. M. Henri Charon, 36, quai Malakoff, Nantes.

101. — A vendre, demi-muids, pour sulfate ou purin, barriques neuves et d'occasion tous genres. S'adresser à M. Luzet, tannier, Saint-Julien-de-Concelles (L.-I.).

102. — Taureau Normand, inscrit, modèle concours, par « Val-de-Saire » 14 fois primé et « Primevère » inscrite au livre d'élevage avec 5.391 kilos de lait et 324 kilos beurre en 10 mois. A. Letréguilly, éleveur, Subigny (Manche).

104. — Matériel de battage à vendre ou à louer avec tracteur Deering en

bon état. S'adresser à M. Garriou, forgeron-mécanicien à Geneston-Montbert (Loire-Inférieure).

105. — A vendre, chariot, quatre roues à ressort, parfait état. Convientrait pour maraichers. S'adresser à Mme de Béjarry, à Nort-sur-Erdre (L.-I.).

106. — A louer pour le 25 avril 1933, à moitié fruités ou à prix d'argent, une ferme située sur la propriété du Pay, en Saint-Colombin, d'une contenance d'environ 22 hectares (terres, prés, vignes). S'adresser à M. le Régisseur, Le Pay, Saint-Colombin (L.-I.).

DEMANDES

44. — Pour propriété près de Vertou, on demande un ménage cultivateur, homme sachant charrier, femme occupée à la culture. S'adresser au Syndicat.

49. — Ménage demande place jardinier, homme toutes mains, femme basse-cour

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

154 et 156

suivant qualité et poids spécifique, départ gare grands réservoirs.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 19 mai.

Blé moralement sans ail, base 73 kilos reversibles..... 156

Blé sans ail, base 73 kilos reversibles..... 157

Avoines grises ou noires..... 118

Avoines bigarrées..... 110

Avoines Plata 51-52 kilos..... 94

Avoines Plata 56 kilos..... 95

Sarrasin (Bretagne)..... 106

Sarrasin (Loire-Inférieure)..... 107

Orge Maroc..... 70

Seigle du Danube..... 105

Son bonne fabrication..... 68

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 230 à 235

Paille de blé pressée..... 225 à 230

Paille d'orge en bottes..... 205 à 210

Paille d'avoine en bottes..... 205 à 210

Paille d'avoine pressée..... 205 à 210

Foin, suivant qualité..... 225 à 260

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 13 mai

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 423. — 1re qualité, 6 à 7 fr.; 2e qual., 5 à 6 fr.; 3e qual., 4 à 5 fr.

BŒUFS : 2. — Devant : 1re qualité, 2,75 à 3 fr.; 2e qual., 2 à 2,75; 3e qual., 1 à 2 fr. Derrière : 1re qualité, 5,50 à 6,50; 2e qual., 4,50 à 5,50; 3e qual., 3,50 à 4,50.

MOUTONS : 195. — 1re qualité, 7,50 à 8,50; 2e qual., 6 à 7 fr.; 3e qual., 5 à 6 fr. Agneaux sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1 fr.; plus haut, 6,50; prix moyen, 3,75.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 4 fr.; plus haut, 7 fr.; prix moyen, 5,50.

MOUTONS. — Plus bas, 5 fr.; plus haut, 8,50; prix moyen, 6,75.

Legumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMPEL DE MARS

Cours du 18 mai

Artichauts, les 12, 10 fr. — Asperges, la botte, 5 fr. — Carottes, la botte, 1,50.

Choux-pommes, les 16, 7 fr. — Choux-fleurs, les 11, 10 fr. — Cresson, les 12, 6 fr.

Chicorées, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 7 fr.

Laitues, les 12, 3 fr. — Navets, la botte, 1,25. — Noix, le kilo, 2,50.

Oignons, le kilo, 0,50. — Oignons, le kilo, 2,50. — Poireaux, la botte, 3 fr.

Petits pois, le kilo, 5 fr. — Radis, les 12, 4 fr.

Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonelles, la botte, 2 fr.

Pommes de terre : Noirmoutier, le kilo 1,60; vieilles, 0,80.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix..... 750 à 800

Muscadet 2e choix..... 700 à 750

Gros-plant 1er choix..... 300 à 375

Gros-plant 2e choix..... 250 à 300

Noah (suivant degré)..... 100 à 130

Chemins de Fer de l'Etat

BILLETS DE FIN DE SEMAINE

Pour vos déplacements du dimanche, utilisez les billets de fin de semaine (aller et retour avec 40 % de réduction) délivrés pour les stations thermales et balnéaires du Réseau de l'Etat, du jeudi précédant les Rameaux au dernier dimanche d'octobre.

Ces billets sont valables du samedi matin au lundi minuit pour les trajets ne dépassant pas 600 kilomètres, et du vendredi matin au lundi minuit pour les trajets aller et retour supérieurs à 600 kilomètres.

Pendant toute l'année, il est en outre délivré des billets de fin de semaine, pour certaines relations, aux voyageurs titulaires de billets anglais dits de « week end » valables de ou pour l'Angleterre.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares du Réseau de l'Etat.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Bœuf. — 1re catégorie, 7 à 15 fr.; 2e cat., 3 à 3,50; 3e cat., 1,50 à 2,50.

Veau. — 1re catégorie, 7 à 11 fr.; 2e cat., 6,50 à 7 fr.; 3e cat., 4 à 6 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 10 à 11 fr.; 2e cat., 8 à 9 fr.; 3e cat., 4,50.

Porc. — 6,50 à 8,50.

Beurre. — 7 à 8 fr.

Lapins. — 6,50 à 7 fr.

Poulets. — 11 à 12 fr.

CANDE

Marché du 16 mai. — Blé, 152-154 fr.; orge, 100-105 fr.; avoine, 110-115 fr.;

seigle, 100-105 fr.; sarrasin, 100-110 fr.;

pois, 100-110 fr.; foin, 330-350 fr.;

1.000 kilos, 220-250 fr.;

Beurre, le demi-kilo, 6-6,25; œufs, la douz., 3-3,25; poulets, la couple, 36-40 fr.;

canards, la couple, 30-34 fr.;

lapins, la pièce, 12-15 fr.;

pigeons, la paire, 10 à 11 fr.;

Porcs gras, amenés 30, le kilo 6-6,50; porcs maigres, amenés 80, le kilo 5,50 à 6 fr.;

porcellons, amenés 300, de 170 à 250 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Farines, 218-220 fr.;

blé, 150 fr.;

sarrasin, 90-92 fr.;

avoine, 120-125 fr.;

orge, 100 fr.;

son, 85-88 fr.;

paille, 120-125 fr.;

foin, 100-120 fr.;

Cidre, 110-115 fr. la barrique, droits en sus.

Beurre, en gros 11 fr. le kilo, au détail, 11,50 à 12 fr.;

œufs, 3,25 à 3,75 la douzaine.

Vieilles poules, 28-30 fr.;

poulets, 35-38 fr.;

petits, 22-25 fr.;

canards, 35-40 fr.;

pigeons, 10-12 fr.;

lapins, 10-15 fr.;

Beufs et vaches, 4-4,50 le kilo;

veaux, 2,50-3,25; veaux, 2,50-2,75 la livre;

porcs gras, 6,50-6,80 le kilo;

porcs maigres, 200-350 fr. la pièce;

porcs de lait, 140-160 fr. la pièce.

Poulains, 1.300 à 1.500 fr.;

chevaux de trois à cinq ans, 3.500 à 4.000 fr.;

chevaux de boucherie, 600 à 1.200 fr.;

PONTCHATEAU

Poulets, la couple, gros 50 à 65 fr.;

moins 40 à 50 fr.;

petits 35 à 40 fr.;

pigeons, la pièce, 5,50 à 6 fr.;

œufs, la douzaine, 4 à 4,50;

beurre, le demi-kilo, 6,50 à 7 fr.;

Veaux, 3 à 6 fr. le kilo;

agneaux, 7 à 8,50; moutons, 4,75 à 5,25.

HERBIGNAC

Avoine, 110 à 112 fr.;

son, 78 à 80 fr.;

foin, 38 à 40 fr.;

Cidre, 150 à 160 fr. la barrique.

Beurre en gros, 12 à 13 fr. le kilo;

œufs, 3,50. Poulets, 22 à 30 fr.;

pigeons, 6,50 à 7 fr.;

Beufs, 4,75 à 5 fr. le kilo;

vaches, 4 à 4,60; veaux, 5,50 à 6 fr. la livre;

porcs gras, 4 à 4,50 le kilo;

porcs de lait, 130 à 140 fr. pièce.

LA ROCHE-BERNARD

Farines, 218 à 220 fr.;

blé, 150 à 156 fr.;

seigle, 105 à 110 fr.;

sarrasin, 110 à 115 fr.;

avoine, 120 fr.;

orge, 100 à 102 fr.;

son, 80 à 84 fr.;

paille, 135 à 140 fr.;

foin, 140 à 150 fr.;

la barrique, droits en sus.

Beurre, le kilo, gros 11 à 13 fr.;

dé-tail 13 à 14 fr.;

œufs, 3,75 à 4 fr.

Beufs, 3,50 à 4 fr. le kilo;

vaches, 2,50 à 3 fr.;

veaux, 2,50 à 3 fr. la livre;

agneaux, 3,50 à 4 fr. la livre;

moutons, 3 fr. la livre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTEUC

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr.;

moins 40 à 50 fr.;

petits 30 à 40 fr.;